

Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
LA BATHIE

Séance du 13 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la SAVOIE

|  |
|--|
| <b>Date de la convocation :</b><br>06 décembre 2024<br><b>Date d'affichage :</b> 06 décembre 2024  |
| Nombre de membres afférents<br>au Conseil : 19<br>Nombre de membres<br>en exercice : 19<br>Nombre de membres présents : 14<br>Nombre de votants : 18 |
| <b>OBJET : Attribution d'une<br/>subvention exceptionnelle au<br/>profit de l'ASPB pour la<br/>réhabilitation de la chapelle du<br/>Fugier</b>       |

L'an deux mille vingt-quatre vendredi 13 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

**Présents :** Mmes Sabrina BARBERO, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY (arrivé à 19h28), Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET, Laurent SADY.

**Absents :** Mmes Jeannine CHAPUIS (procuration à Mme Sylviane ETAIX), Gaëlle CLERY, Marie-Danielle DURAND (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE, Corinne PAYOT (procuration à M. pascal BOUVIER).  
M. Olivier Michel (procuration à M. Michel MONTET).

*Madame Céline LEGER a été élue secrétaire de séance.*

Depuis de nombreuses années, l'Association Sauvegarde du Patrimoine de la Bathie (ASPB) est très active et les bénévoles ne comptent pas leurs heures en vue d'assurer le maintien du patrimoine communal en bon état.

Dans ce cadre, l'ASPB œuvre pour restaurer la chapelle du Fugier, et a réalisé notamment des travaux intérieurs : enlèvement du plancher, réfection du sol avec béton armé et dalle en pierres, réfection du seuil d'entrée, réfection des murs intérieurs et extérieurs, soutien de la voûte...

L'association ASPB vient de solliciter la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle en vue de pouvoir faire réaliser la restauration des peintures intérieures. Le devis de réfection des décors peints transmis par l'association s'élève à 5 985 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 €, au titre de l'année 2024, pour soutenir ce projet.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Sauvegarde du Patrimoine de la Bathie (ASPB).

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

**VOTE POUR : 18**

**VOTE CONTRE : 0**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20241213-D06\_CM\_13\_12\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre ANDRE

